



RECRUTEMENT

L'AGENCE EUROPÉENNE DE CONTRÔLE DES PÊCHES (AECF) EST UN ORGANE DE L'UNION EUROPÉENNE CRÉÉ EN 2005 DANS LE BUT D'ORGANISER LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ET D'INSPECTION DE LA PÊCHE MENÉES PAR LES ÉTATS MEMBRES ET DE LES AIDER À COOPÉRER DE MANIÈRE QUE SOIENT RESPECTÉES LES RÈGLES DE LA POLITIQUE COMMUNE DE LA PÊCHE (PCP), AFIN DE GARANTIR LEUR APPLICATION EFFECTIVE ET UNIFORME.

L'Agence suit la politique du personnel du statut applicable aux institutions et organes de l'Union européenne. Les lauréats se verront proposer un poste sur la base de ce statut.

L'AECF organise des procédures de sélection afin de constituer une liste de réserve de 12 candidats maximum pour la fonction suivante:

AECF – AC – GFIV – 1701 – RESPONSABLE DE PROJET

L'Agence invite les candidats hautement motivés à se présenter pour contribuer au développement de l'AECF.

Les candidats doivent impérativement jouir de leurs droits de citoyen. Les candidats doivent s'être acquittés de leurs obligations militaires et répondre aux critères imposés pour les tâches concernées.

L'AECF applique une procédure de recrutement indépendante et distincte de celle des autres institutions et agences de l'Union européenne.

Dans le cadre de sa procédure de recrutement, l'AECF ne prend en considération que les candidatures pour des postes annoncés, ce qui signifie que les candidatures spontanées ne sont pas traitées, afin de préserver l'égalité de traitement entre les candidats. Si un candidat considère qu'il a été affecté par une décision particulière, il peut introduire une plainte en vertu de l'article 90, paragraphe 2, du statut des fonctionnaires des Communautés européennes et du régime applicable aux autres agents des Communautés européennes adressée au directeur exécutif de l'AECF.

1. Conditions d'emploi

Les lauréats seront nommés agents contractuels au sein de l'AECF, conformément aux dispositions de l'article 3 *bis*, titre I, du régime applicable aux autres agents de l'Union européenne (RAA). Ils doivent respecter les obligations du statut, y compris les dispositions relatives aux conflits d'intérêts.

Les lauréats recrutés obtiendront le grade mentionné dans le titre de la fonction vacante ou, le cas échéant, garderont le grade correspondant à un contrat existant.

Le recrutement s'effectue conformément aux règles et aux pratiques des institutions et des organes de l'Union européenne et les lauréats se verront proposer des contrats d'agent contractuel renouvelables. Le lieu d'affectation est Vigo, en Espagne.

2. Conditions générales concernant les candidatures

Pour être éligible, tout candidat doit satisfaire à un ensemble d'exigences formelles. Ces exigences sont:

A. Conditions

- être un ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne, d'Islande ou de Norvège;
- jouir pleinement de ses droits de citoyen;
- s'être acquitté de ses obligations militaires;
- répondre aux critères imposés pour la fonction visée;
- soumettre une candidature complète pour chaque poste visé.


Les candidats peuvent soumettre leur candidature dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne, mais l'emploi de l'anglais permettrait de faciliter le processus de sélection, étant donné que l'Agence utilise généralement l'anglais comme langue de travail. Toutefois, les candidats sont également invités à présenter leur formation et leur expérience professionnelle dans la langue d'origine.

L'Agence veille à assurer l'égalité des chances en matière d'emploi et accepte les candidatures sans aucune discrimination fondée sur l'âge, la race, les convictions politiques et/ou religieuses, le sexe ou l'orientation sexuelle, la situation matrimoniale ou de famille ou tout type de handicap.

Si vous êtes invité à un entretien, vous devrez remettre des pièces justificatives attestant des informations fournies dans votre candidature.

B. Dépôt des candidatures

Chaque candidature doit comprendre les documents suivants:

1. un curriculum vitae détaillé au format européen (disponible à l'adresse suivante: <http://europass.cedefop.europa.eu/fr/home>);
2. une déclaration sur l'honneur ( ~87 Ko), (LIEN sur l'internet) dûment complétée et signée;
3. une lettre de motivation de deux pages maximum, mentionnant clairement le poste visé et l'adresse via laquelle nous pourrions correspondre avec vous et vous inviter à un entretien.

Ces trois documents doivent être envoyés exclusivement par courrier électronique à l'adresse suivante:

EFCAVACANCIESCA@efca.europa.eu

Veillez mentionner votre nom de famille suivi du numéro de référence du poste dans l'objet de votre courriel:

→ **NOM DE FAMILLE – EFCA-CA-XXX-XXXX**

Veillez noter que seules les candidatures complètes, comprenant les documents mentionnés ci-dessus et les informations requises, seront prises en considération.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au: 30 avril 2017 à 24h00 HEC

3. Procédure de sélection

A. Sélection

Un jury est établi pour la procédure de sélection. Le principe de confidentialité est inscrit à l'article 6 de l'annexe III du statut, qui précise que les travaux du jury doivent être secrets afin de garantir l'égalité de traitement entre les candidats et l'impartialité de ces travaux.

Les candidats sont informés de la composition du jury. Les candidats ne sont pas autorisés à contacter personnellement les membres du jury, que ce soit de façon directe ou indirecte, au sujet du concours. Toute violation de cette règle constitue un motif d'exclusion de la procédure de sélection.

Si, à un stade quelconque de la procédure, le jury découvre que le candidat ne satisfait pas à une ou plusieurs conditions générales ou spéciales relatives à l'admission à la procédure de sélection ou que les informations figurant dans le dossier de candidature ne correspondent pas aux pièces justificatives, le candidat sera exclu.

Le jury sélectionne les candidats admis à la procédure de sélection conformément aux exigences définies dans le présent avis. Les dossiers des candidats éligibles sont examinés. Le jury sélectionne les candidats qui seront invités à un entretien. Seuls les candidats retenus seront contactés.

Les candidats invités à un entretien devront passer une épreuve écrite comportant au moins une partie de qualification anonyme, une partie visant à évaluer les compétences spécifiques requises pour le poste et une partie visant à évaluer les compétences générales requises pour devenir agent temporaire de l'Union européenne. Ces parties peuvent être regroupées en un seul ou en plusieurs volets.

Une liste de réserve de candidats adéquats sera établie à l'issue des entretiens.

B. Liste de réserve et recrutement

Chaque candidat interviewé sera informé par courrier de sa présence ou non dans la liste de réserve. La liste de réserve est valide pour une durée maximale de deux ans à compter de la date de la lettre informant le candidat et peut être prolongée. Les candidats dont le nom figure sur une liste de réserve peuvent donc se voir proposer un contrat pendant cette période. Les candidats noteront que le fait de figurer sur la liste de réserve n'est pas une garantie de recrutement. La procédure de recrutement est la suivante: lorsque des fonds sont disponibles, les candidats figurant sur la liste de réserve sont pris en considération pour un recrutement éventuel. Si le candidat reçoit une lettre d'offre d'emploi, il doit se soumettre à la visite médicale réglementaire destinée à vérifier s'il possède l'aptitude physique requise pour l'exercice des fonctions envisagées. Il doit également fournir les originaux ou les copies certifiées conformes de tous les documents pertinents.

L'Agence emploie du personnel conformément au régime applicable aux autres agents de l'Union européenne. Les candidats sélectionnés se verront offrir un contrat à durée déterminée pouvant être prolongé.

Les lauréats recrutés sont soumis à une période d'essai initiale de neuf mois.

C. Rémunération et prestations sociales

La rémunération des membres du personnel comprend un traitement de base, à pondérer pour prendre en compte le coût de la vie à Vigo, ainsi que des indemnités et déductions supplémentaires.

Il existe une échelle des traitements de base pour chaque groupe de fonctions, divisée en un certain nombre de grades et d'échelons. Les membres du personnel ont la possibilité de progresser d'un échelon tous les deux ans.

Les agents contractuels de l'AECP obtiennent un poste dans le groupe de fonctions indiqué dans l'avis de la procédure de sélection à laquelle ils ont participé. Le salaire mensuel de base à l'embauche s'élève à 3 353,84 EUR à l'échelon le plus bas du groupe de fonctions IV (montant exprimé en euros, valide à partir du 1^{er} juillet 2016 et n'incluant aucune indemnité). Tout agent contractuel est recruté au premier échelon de son grade. Toute activité professionnelle dûment

certifiée et liée à l'un des domaines d'activité de l'AECP sera prise en considération pour déterminer le grade pertinent. Une période donnée ne peut être comptée qu'une seule fois.

Indemnités: en plus de leur traitement de base, les membres du personnel peuvent bénéficier de différentes indemnités, en particulier d'une indemnité de dépaysement ou d'expatriation (selon que le candidat a quitté ou non son État membre pour occuper un poste au sein de l'AECP) et d'allocations familiales (en fonction de la situation personnelle du candidat), telles qu'une allocation de foyer, une allocation pour enfant à charge, une allocation préscolaire et une allocation scolaire.

Déductions: le salaire des membres du personnel est soumis à l'impôt communautaire qui est retenu à la source. Les membres du personnel sont exempts d'impôts nationaux sur les traitements et contribuent en tant que membres du système de sécurité sociale communautaire à des assurances et au régime de retraite.

Dans certains cas, notamment lorsque des membres du personnel doivent changer de résidence pour entrer en fonction, l'Agence peut également rembourser diverses dépenses entraînées par le recrutement, telles que des frais de déménagement.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web de l'AECP. En outre, le lien suivant vous donne accès à des informations relatives à la fonction publique européenne et au statut:

http://ec.europa.eu/civil_service/index_fr.htm

Important:

Veillez noter qu'un accord contraignant ne peut être conclu qu'après vérification de toutes les conditions et qu'il prendra la forme d'un contrat signé par le directeur exécutif.

Veillez également noter que la clôture de la procédure de sélection peut prendre un certain temps et qu'aucune information ne sera communiquée pendant cette période. Lorsqu'une procédure de sélection est terminée, son statut est affiché sur le site web de l'AECP (<http://www.efca.europa.eu/fr/content/recruitment>).

D. Protection des données

Veillez consulter les [informations sur la protection des données](#) pour les candidats participant à des procédures de recrutement de l'AECP.

4. Exigences spécifiques et informations détaillées sur les postes vacants

Description de poste

Objectif global:

Soutenir les projets mis en œuvre par l'AECP pour assister la Commission européenne et les États membres, afin de contribuer à la réalisation des objectifs du programme de travail de l'AECP et des objectifs généraux de l'AECP en matière de lutte contre la pêche INN.

Principales fonctions et tâches:

Le titulaire du poste exécutera des tâches administratives sous la supervision du/des «Desk manager(s)» compétent(s) et rédigera des rapports à l'attention du chef d'unité «Programmes et assistance». Ses tâches consisteront notamment à:

- soutenir les projets de coopération de l'AECP avec les pays tiers;
- contribuer à l'organisation des missions sur le terrain et des formations nationales, ainsi que des sessions d'échanges d'expériences pour les agents des pays tiers, et y participer sur demande;
- assister le(s) «Desk(s)» compétent(s) dans la coordination des activités au vu du programme de travail et des objectifs du projet;

- remplacer à titre temporaire les titulaires d'autres fonctions en leur absence;
- effectuer d'autres tâches selon les attributions.

Qualifications et expérience requises

A. Critères d'éligibilité

- Cycle complet d'études universitaires d'au moins trois ans sanctionné par un diplôme;
- Connaissance approfondie de l'anglais et connaissance satisfaisante d'au moins une autre langue officielle de l'Union européenne.

B. Critères de sélection

Critères considérés comme essentiels

Compétences professionnelles

- Au moins cinq ans d'expérience professionnelle pertinente pour l'exécution des tâches, notamment dans au moins l'un des domaines suivants:
 - systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance,
 - développement international,
 - formation,
 - application de la loi;
- Expérience professionnelle et/ou connaissance pratique des politiques et réglementations maritimes et en matière de pêche;
- Capacité à gérer efficacement des documents et archives;
- Capacités d'édition, de mise en forme, de calcul et de présentation;
- Aptitudes avancées en matière d'utilisation d'applications TIC (en particulier la suite MS Office).

Qualités personnelles

- Capacité d'adaptation à des tâches et exigences changeantes;
- Excellentes compétences organisationnelles et capacité à établir des priorités;
- Attitude constructive, positive et fortement orientée sur le service;
- Capacité à travailler efficacement au sein d'une équipe multiculturelle et pluridisciplinaire;
- Aptitude à communiquer avec clarté et concision;
- Disponibilité pour assurer des missions de plus d'une semaine.

Critères considérés comme des atouts

- Expérience professionnelle dans plus d'un lieu et/ou domaine de travail;
- Expérience de travail avec des organisations internationales ou régionales ou d'autres entités similaires;
- Niveau B2 en français et/ou portugais selon le *cadre européen commun de référence pour les langues*.